

BREVES JURIDIQUES ET SOCIALES

Mai 2012

Droits sociaux : actualité législative et réglementaire

Accès au dossier médical : non transmission des notes personnelles du médecin

Par décret, il a été précisé que les notes personnelles du médecin contenues dans le dossier médical d'un patient ne sont ni transmissibles, ni accessibles : elles restent la propriété du médecin et n'ont pas vocation à être communiquées au patient et aux tiers. Elles sont donc différenciées du reste du dossier médical.

Le décret donne, par ailleurs, une définition de la note personnelle qui constitue une fiche confidentielle d'observation du médecin comportant des éléments actualisés nécessaires aux décisions diagnostiques et thérapeutiques.

Décret n°2012-694 du 07/05/2012 – JO du 08/05/2012

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120508&numTexte=97&pageDebut=08479&pageFin=08480

Complément de libre choix du mode de garde de la PAJE : majoration pour certaines familles

A compter du 1^{er} juin 2012, le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) sera majoré pour les familles monoparentales ainsi que pour les familles dont l'un des parents perçoit l'AAH (allocation aux adultes handicapés), à savoir :

- majoration de 40% des plafonds de ressources applicables aux familles monoparentales ;
- majoration de 30% du montant maximal de cette aide pour les familles dont l'un des parents perçoit l'AAH.

Ces deux majorations peuvent se cumuler lorsque les conditions sont remplies.

NB : Le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE permet la prise en charge partielle de la rémunération du professionnel (assistante maternelle agréée ou garde d'enfant) qui assure la garde d'un enfant de moins de six ans à domicile.

Décret n° 2012-666 du 04/05/2012 – JO du 06/05/2012

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120506&numTexte=46&pageDebut=08151&pageFin=08152

Généralisation du dossier unique d'admission en EHPAD

Dans un objectif de simplification des procédures d'admission en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), un dossier national unique de demande d'admission devient obligatoire dans tous les établissements à partir du 1^{er} juin. Les structures utilisant déjà un dossier unique au niveau local disposent d'un délai d'un an supplémentaire. Des consignes ont été données par voie de circulaire aux ARS (agences régionales de santé) afin de promouvoir le lancement de ce dossier.

Circulaire n° DSS/MCGR/DGCS/2012/162 du 20/04/2012 : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir_35228.pdf

Dossier d'admission téléchargeable : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14732.do

Rapport sur le dispositif de reclassement des fonctionnaires inaptes

L'IGAS (inspection générale des affaires sociales) publie un rapport sur la question du reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour raisons de santé.

Ce document analyse les différentes causes d'inaptitude rencontrées dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et propose des solutions pouvant être mises en œuvre afin de les prévenir et de les traiter.

Rapport (106 pages) : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000208/0000.pdf>



Pôle Sociétal

Droits sociaux : informations pratiques

Lancement national du « Pass-lunettes »

L'association « Optique solidaire », qui regroupe des professionnels de l'optique (ophtalmologistes, opticiens, complémentaires santé, industriels), généralise le « pass-lunettes » à l'ensemble du territoire.

Créée afin de faciliter l'accès aux soins optiques des personnes âgées aux revenus modestes, ce dispositif est destiné aux personnes de plus de 60 ans, éligibles à l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé) qui ont un contrat avec l'une des treize complémentaires santé associées à l'opération (cf. membre de l'association sur le site internet).

Les mutuelles impliquées dans le dispositif informent directement leurs adhérents bénéficiaires par courrier. Ce « pass » leur permet alors d'obtenir une consultation avec un ophtalmologiste dans un délai de trois mois maximum, facturée sans dépassement d'honoraires, puis, de choisir, chez un opticien partenaire, une monture dans une collection de 11 modèles.

Pour en savoir plus : <http://www.optiquesolidaire.fr/>

Priorité santé mutualiste : site de la mutualité française

Le dispositif Priorisé Santé Mutualiste de la Mutualité Française dispose désormais d'un site internet dédié aux questions de santé afin notamment :

- de retrouver des informations de santé validées par des experts issus de tous les domaines de la santé et du médico-social (médecins, juristes, assistantes sociales etc.) ;
- d'être informé des « rencontres santé » organisées dans leur région avec les professionnels de santé ;
- d'échanger sur des forums ou des chats animés par les experts.

Pour en savoir plus : www.prioritesantemutualiste.fr

Aidants familiaux de personnes âgées : guide du conseil général de la Vienne

Le conseil général de la Vienne met à la disposition des aidants familiaux de personnes âgées un guide pratique répondant à leurs besoins.

Ce guide s'organise autour de fiches « Conseils et astuces », destinées à accompagner les aidants familiaux dans leur quotidien face aux difficultés rencontrées. Ces fiches sont alimentées par différents témoignages et expériences vécus. Elles sont complétées par une liste des différents numéros utiles et numéros d'urgence sur le département.

Guide (38 pages) : http://www.cg86.fr/uploads/Document/f1/WEB_CHEMIN_3466_1329231845.pdf

Le défenseur des droits : guide interactif « Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances »

Le défenseur des droits présente un guide interactif : « Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances », réalisé en collaboration avec la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) à l'attention des professionnels de l'emploi.

Il s'agit d'un outil pratique, organisé en fiches thématiques, qui détaille les actions pouvant être entreprises pour lutter contre les discriminations dans le secteur privé et le secteur public ainsi que les précautions qui doivent les entourer.

Guide (110 pages) : <http://www.defenseurdesdroits.fr/connaître-son-action/la-promotion-de-legalite/progresser-vers-legalite/guide-interactif>



Pôle Sociétal

Représentation des usagers : actualité législative et réglementaire

CRSA: publication du cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport sur le droit des usagers

Dans le cadre de l'élaboration de leur rapport sur « les droits des usagers du système de santé », les CRSA (conférences régionales de santé et de l'autonomie) doivent respecter un cahier des charges qui vient d'être fixé par décret. Celui-ci définit une méthodologie et fixe les critères qui devront être utilisés afin de mesurer le respect et l'application des droits des usagers dans les secteurs ambulatoire, sanitaire, et médico-social.

Le rapport devra être élaboré en fonction des orientations et objectifs suivants :

- promouvoir et faire respecter les droits des usagers ;
- renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous ;
- conforter la représentation des usagers du système de santé ;
- renforcer la démocratie sanitaire ;

Arrêté du 5/04/2012 – JO du 10/05/2012 :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/fo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120510&numTexte=107&pageDebut=08778&pageFin=08782

Représentation des usagers : informations pratiques

Observatoire national de la fin de vie : rapport 2011

L'observatoire national de la fin de vie publie son rapport 2011 qui s'articule autour de trois axes principaux :

- la perception de la fin de vie par les citoyens ;
- les besoins exprimés et les réponses apportées sur la fin de vie ;
- l'état des lieux de la recherche et de la formation en France.

Rapport (268 pages) : http://www.apmnews.com/documents/Rapport_ONFV_2011.pdf